



Commune de Labrousse  
3 place de la Fontaine  
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

ID : 015-211500855-20251223-DEL\_2025\_39-DE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

**Séance du 23 DECEMBRE 2025**

### **Délibération n° DEL\_2025\_39**

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 15 décembre 2025

**Présent(s)** : AURATUS Éric, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, DAUDE Thierry, LAMOUROUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, THER Benoit, TOURLAN Anne, NOËL Géraud, MALGOZOUZ Nathalie,

**Absent(s)** : AMARAL Emmanuelle, BADUEL Sébastien, PUYBOUFFAT Delphine,

**Secrétaire de Séance** : LAMOUROUX Nicolas

**Objet de la délibération** : SOUTIEN FINANCIER VOYAGE SCOLAIRE LYCEE GERBERT 2026

### **DELIBERATION**

Mr le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de soutien financier d'une famille pour 2 de ses enfants de la commune dans le cadre d'un voyage scolaire à Marseille dont le reste à charge pour la famille est conséquent

### **DECISION**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- d'Allouer un soutien financier de 50 € par enfant soit un montant total de 100€
- L'aide sera versé directement au lycée
- La somme nécessaire sera inscrite au budget

Envoyé en préfecture le 24/12/2025  
Reçu en préfecture le 24/12/2025  
Publié le  
ID : 015-211500855-20251223-DEL\_2025\_39-DE

Pour : 11  
Contre : 00  
Abstention : 00

**Emis et rendu exécutoire le :** 23 décembre 2025  
**Reçu en préfecture le :** 24/12/2025  
**Publié ou notifié le :** 05/01/2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme :  
En Mairie le, 23 décembre 2025

Le Maire  
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance  
LAMOUROUX Nicolas

A handwritten signature "NL" in black ink.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.